



**ECOLES DE SPECIALITES**  
1, rue Joseph Cugnot  
CO 60034  
54035 NANCY Cedex



# Université de Lorraine Ecoles de spécialités CHRU Nancy

## EXPERIMENTATION D'UNIVERSITARISATION 2020-2026

**Autorisé par l'Arrêté du 9 septembre 2021**

Projet préparé par :

Catherine MULLER, directrice des soins, Coordinatrice de la formation IDE (IFSI et Ecoles de Spécialité CHRU Nancy)  
Emmanuelle MOUSSIER, ingénieur pédagogique, Université de Lorraine, Faculté de Médecine

# L'amendement voté par l'Assemblée nationale

- Loi du 22 juillet 2019 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, *Art. 39.* – *L'État peut, à titre expérimental et pour une durée de six ans à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon des modalités permettant de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.*

## Les enjeux

- Fabriquer de la transversalité entre les formations => donner aux acteurs quelque latitude par rapport à la nature et l'organisation des contenus, des calendriers, des évaluations...
- Méthode proposée: Permettre aux acteurs de formation (universités, instituts), de proposer des maquettes qui dérogent aux référentiels nationaux,
- Moyens : partager des enseignements, construire des parcours nouveaux, doubles cursus, en tenant compte du LMD, raisonner par compétences ...

# Éléments de contexte :

3 écoles de spécialités rattachées au CHRU Nancy :

- Ecole IADE : 30/an
- Ecole IBODE : 30/an,
- Ecole Puéricultrice : 30/an (↗ quota en 2020)

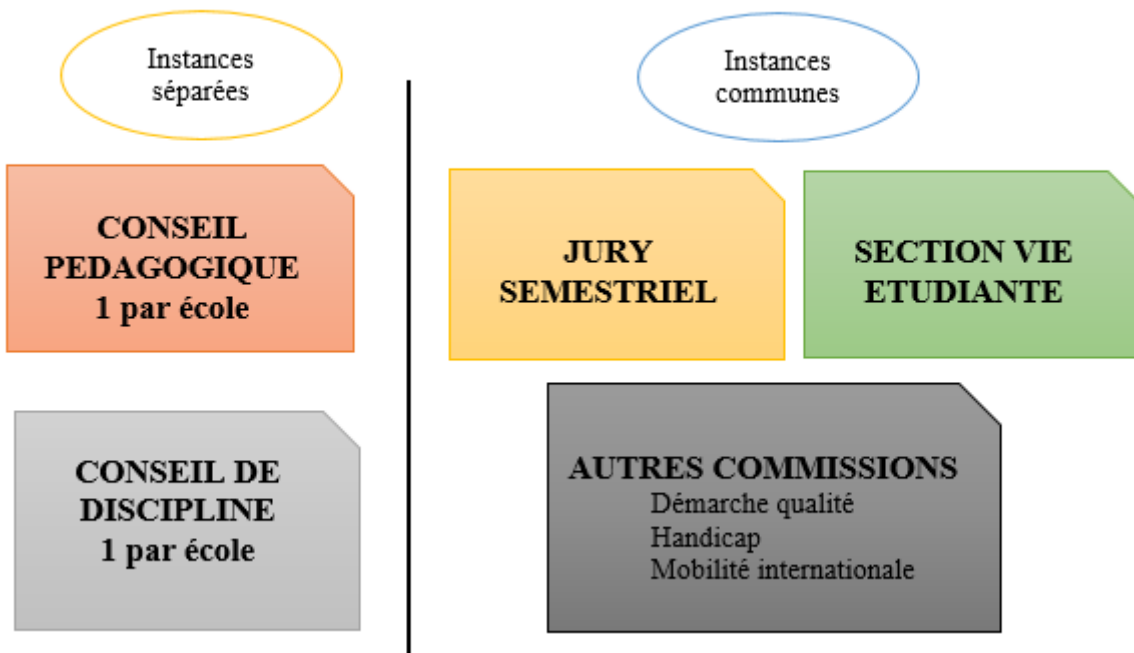
# Le projet concerne :

- la gouvernance des écoles à minima
- l'organisation et la mise en œuvre des études sans toucher à leur durée (IA = 24 mois, IBO = 18 mois, Puér = 12 mois)
- ~~la mise en place de parcours personnalisés~~

# Un projet avec / dans l'université

- Mise en œuvre d'une universitarisation des IDE de spécialité via un projet partagé (formation post IFSI)
- Le Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (DULPS) au cœur du fonctionnement des écoles de formation en santé
- ~~Gouvernance~~ Rapprochement universitaire (attribution des ECTS, enseignement à la recherche et mise en oeuvre...)
- Mutualisation d'enseignements (temps de formations possibles avec IPA, PACES ...etc, à venir)
- « Personnalisation/individualisation » des parcours
- Elargissement des droits étudiants

Schéma 1 : Schématisation de la gouvernance des instituts mutualisés



### Notre projet d'expérimentation concerne :

- la gouvernance des écoles en lien avec l'universitarisation
- l'organisation et la mise en œuvre des études commune et spécifique
- ~~la mise en place de parcours personnalisés~~

Schéma 2 : Schématisation générale des parcours

**PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE : enseignements communs = 220h**  
Partie de l'UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit (35 h)  
+ DU Droit des Professions Paramédicales 35 h (Université de Lorraine Faculté de Droit)  
Partie de l'UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (30 h)  
Partie de l'UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)  
UE 5 : Etudes et Recherche en Santé (70 h)  
Partie de l'UE 6 : Raisonnement clinique en sciences infirmières (20 h)  
Autant que possible UE 7 : Recherche paramédicale (avec certains travaux communs)

#### PARCOURS SPECIFIQUES

- Dans chaque UE commune (1, 2, 4, 6), des enseignements spécifiques à chaque métier
- UE 2 : Sciences médicales spécifiques au parcours (IA, IBO, IP)
- UE 3 : Pratiques infirmières cœur de métier (IA, IBO, IP)
- Stages

### Un projet social pour chaque étudiant :

- valorisation des acquis antérieurs
- continuum d'étude possible (sauf IA)
- personnalisation du parcours
  - Droits à dispense d'enseignements
  - Droits à demande d'aménagement des études
  - Droits à césure, suspension d'études
  - ~~Doubles cursus~~

## Dossier déposé en juin 2020

### DIRECTION DES ETUDES

Directrice des Ecoles  
Directeurs scientifiques

CONSEIL PEDAGOGIQUE

COMMISSION  
D'ATTRIBUTION DES  
CREDITS

CONSEIL DE VIE  
ETUDIANTE

CONSEIL DE DISCIPLINE

AUTRES COMMISSIONS

Démarche qualité  
Handicap  
Adaptation des parcours ...

### PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE : enseignements mutualisés

Partie de l'UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit (35 h)  
+ DU Droit des Professions Paramédicales (Université de Lorraine Faculté de Droit)  
Partie de l'UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (35h)  
Partie de l'UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)  
UE 5 : Etudes et Recherche en Santé (70 h)  
Partie de l'UE 6 : Raisonnement clinique en sciences infirmières (35h)  
Autant que possible UE 7 : Recherche paramédicale (avec certains travaux communs)

### PARCOURS SPECIFIQUES

- Dans chaque UE commune (1, 2, 4, 6), des enseignements spécifiques à chaque métier
- UE 2 : Sciences médicales spécifiques au parcours (IA, IBO, IP)
- UE 3 : Pratiques infirmières cœur de métier (IA, IBO, IP)
- Stages

### PARCOURS OPTIONNEL : enseignements mutualisés ou non

**Master 2 : Management- Organisation (IAE Metz)**  
**Diplômes Universitaires (par exemple) :**  
Préventions Infections Nosocomiales,  
Douleur, Ethique ou Troubles langages et apprentissages  
**UE x : Leadership infirmier (avec IPA)**  
**UE y : Education thérapeutique du Patient**  
**UE z : Tutorat des étudiants (IFCS)**

## Dossier retenu en janvier 2021, après RDV Ministère Recherche

Instances  
séparées

CONSEIL  
PEDAGOGIQUE  
1 par école

CONSEIL DE  
DISCIPLINE  
1 par école

Instances  
communes

JURY  
SEMESTRIEL

SECTION VIE  
ETUDIANTE

AUTRES COMMISSIONS

Démarche qualité  
Handicap  
Mobilité internationale

### PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE : enseignements communs = 220h

Partie de l'UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit (35 h)  
+ DU Droit des Professions Paramédicales 35 h (Université de Lorraine Faculté de Droit)  
Partie de l'UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (30 h)  
Partie de l'UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)  
UE 5 : Etudes et Recherche en Santé (70 h)  
Partie de l'UE 6 : Raisonnement clinique en sciences infirmières (20 h)  
Autant que possible UE 7 : Recherche paramédicale (avec certains travaux communs)

### PARCOURS SPECIFIQUES

- Dans chaque UE commune (1, 2, 4, 6), des enseignements spécifiques à chaque métier
- UE 2 : Sciences médicales spécifiques au parcours (IA, IBO, IP)
- UE 3 : Pratiques infirmières cœur de métier (IA, IBO, IP)
- Stages

⊕ **Tableau 1 : Répartition annuelle des enseignements mutualisés = 220 h**

Octobre/Novembre /Décembre	Janvier/Février /Mars	Avril/Mai /Juin
UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (30h) UE 5 : Recherche (70 h)	UE 1 : Sciences Humaines (70 h) UE 6 : Raisonnement clinique (20 h)	UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)
2 temps de simulation*	2 temps de simulation*	2 temps de simulation*

\* ceci est donné à titre d'exemple, temps de simulation interprofessionnels (prise en charge coordonnée d'un patient)

	OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER								
	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP					
1									stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	férié		férié	férié					
2	RENTREE				cours	recherche	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1									
3					cours	recherche	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1									
4					cours	recherche	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours	UE 1 : D.U DROIT							
5	UE 2 : ANATOMIE PHYSIOLOGIE	cours	UE 2 : ANATOMIE PHYSIOLOGIE		UE 6 : RAISONNEMENT	cours	UE 6 : RAISONNEMENT CLINIQUE						cours					UE 1 : SCIENCES HUMAINES			
6		cours																			
7		cours											cours								
8		cours									stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours	UE 1 : SCIENCES HUMAINES					
9		cours									stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours						
10								stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours									
11								stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours	cours	cours		cours					
12	cours	cours	cours dupias UE4.2	cours	stage 1	stage 5	recherche	cours					cours	cours	cours dupias UE4.2	cours					
13	cours	cours		cours	stage 1	stage 5	recherche	cours					cours	cours		cours	cours				
14	cours	cours		cours									cours	cours		cours	cours				
15	cours	cours		cours									cours	recherche		cours	cours				
16	cours	recherche		cours																	
17					stage 1	stage 5	cours dupias UE4.2	stage 1	stage 1	stage 1	stage 1	cours									
18					stage 1	stage 5		stage 1	stage 1	stage 1	stage 1	cours	cours	cours	cours	cours					
19	cours	UE 5 : RECHERCHE			stage 1	stage 5		stage 1	stage 1					cours	cours	cours	cours				
20	cours				stage 1	stage 5	stage 1	stage 1							cours	cours	cours	cours			
21	cours				stage 1	stage 5	stage 1	stage 1			CA	CA	CA	CA	cours	cours	cours	cours			
22	cours				stage 1	stage 5	stage 1	stage 1			CA	CA	CA	CA	cours	recherche	cours	cours			
23	cours				stage 1	stage 5	stage 1	stage 1			CA	CA	CA	CA							
24					stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	stage 1	stage 1	stage 1										
25					stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	férié	férié	férié	férié	cours	cours	cours	cours					
26	cours	UE 1 : D.U DROIT			stage 1	stage 5	stage 1	stage 1					cours	cours	cours	cours					
27	cours				stage 1	recherche	stage 1	stage 1							cours	cours	cours	cours			
28	cours										CA	CA	CA	CA	cours	cours	cours	cours			
29	cours	cours	cours	cours					TPg	recherche	TPg	CA	cours	recherche	cours	cours					
30	cours	cours	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	TPg	recherche	TPg	CA									
31									TPg	recherche	TPg	CA									



### Evolutions proposées

#### Gouvernance

- Nomination d'un conseiller scientifique,
- Gouvernance spécifique conservée ; instances communes : Conseil Vie Etudiante
- Mise en œuvre des droits étudiants à suspension d'études, césure, aménagement des études, dispenses d'enseignements.

#### Enseignements et stages

- Admission : sélection sur dossier + entretien oral
- Enseignements par compétences et sous forme d'UE pour la partie théorique, mise en place temps de TPg
- Nb ECTS théorie = 35 - Nb ECTS cliniques = 25, soit 60 ECTS pour les 12 mois d'études
- Mise en commun de 5 UE avec les 2 autres écoles de Spécialité (enseignements et validation),
- Mise en œuvre d'un enseignement à la recherche avec réalisation d'un travail sous forme d'écriture d'un article scientifique, présenté en colloque et proposé à publication,
- Mise en œuvre d'un enseignement au raisonnement clinique en pratique infirmière,

#### Universitarisation

- Inscription à l'Université et droits afférents, attribution de 60 ECTS validants les 7 UE



### Evolutions proposées

#### Gouvernance

- Gouvernance spécifique conservée ; instances communes : Conseil Vie Etudiante
- Mise en œuvre des droits étudiants à suspension d'études, césure, aménagement des études, dispenses d'enseignements.

#### Enseignements et stages

- Admission : sélection sur dossier + entretien oral (expérimentation d'un continuum post IFSI, 5% des effectifs=1à2)
- Mise en commun de 5 UE avec les 2 autres écoles de Spécialité (enseignements et validation),
- Développement de l'enseignement à la recherche avec réalisation d'un travail de recherche clinique sous la direction du Directeur Scientifique de l'école,
- Mise en œuvre d'un enseignement au raisonnement clinique en pratique infirmière.

#### Universitarisation

- Inscription à l'Université et droits afférents.